



RÈGLEMENT PARTICULIER --- 8^{ème} EDITION DES PLUMES DES MONT D'OR 20-21-22 AVRIL 2019

www.champabad.fr

Le tournoi

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre. La Juge-Arbitre de la compétition est **Véronique MARESCA**, ses décisions seront sans appel.
2. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge-Arbitre se réserve le droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
3. Le tournoi est autorisé par la ligue d'Auvergne Rhône Alpes « AURA » et par la Fédération Française de Badminton « FFBaD » sous le numéro : **à suivre (demande POONA N° 1802503)**
4. Le tournoi se déroulera au gymnase BONORA, Rue Jean-Philippe Rameau, 69410 Champagne-au-Mont-d'Or.

Les inscriptions

5. **La date limite d'inscription** est celle de la **réception du dossier d'inscription complet**, et est fixée au **lundi 1 Avril 2019**. Il comprend la fiche d'inscription **et** le règlement par chèque, le tout envoyé par courrier postal à Corentin PACAUD, 8 rue de la Claire, 69009 LYON. **Les droits d'inscription s'élèvent à 18€ par joueur pour un tableau, 22€ pour deux tableaux et 25€ pour trois tableaux**
6. Les inscriptions pourront être envoyées par le club, ou personnelles.

7. **La date de tirage au sort est fixée au jeudi 4 Avril 2019.**

8. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

9. RGC3.2.1.5. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de **16 fois supérieur** à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5). Cas particulier : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés D8 (cote strictement inférieure à 32).

Les tableaux et les Séries

10. Chaque tableau sera joué en intégralité sur une journée (de la phase de poules à la finale). La répartition des tableaux sur chacune des 3 journées sera réalisée en fonction de la taille de chacun des tableaux à date de tirage au sort.
11. Les joueurs seront placés dans les séries en fonction de leur classement CPPH le jour du tirage au sort (4/04/19).
12. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :
 - 1) Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + règlements)
 - 2) Date de paiement des droits d'engagement

13. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs autorisés à participer aux compétitions séniors (minimes / cadets / juniors / séniors / vétérans) licenciés à la Fédération Française de Badminton, classés dans les séries N2 à P12. Les séries seront scindées par classement. Les organisateurs en accord avec le JA se réservent le droit de regrouper (ou supprimer) des séries en fonction du nombre d'inscription.

Particularités du Tournoi

14. Pour le bon déroulement du tournoi, l'ordre des matchs et les horaires sont donnés à titre indicatifs, et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du Comité Organisateur. Les matchs pourront être lancés jusqu'à 1h en avance. Les joueurs souhaitant quitter le gymnase en cours de compétition le feront après accord du Juge-Arbitre, et laisseront leur numéro de téléphone à la table de marque.
15. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera le volant officiel (en vente dans la salle) Volant plume : **Babolat n°2**. Volant plastique : **Yonex MAVIS 600**.
16. L'inscription au tournoi vaut acceptation de l'utilisation de l'image des joueurs. Photos et vidéos peuvent être prises durant le tournoi et diffusées sur différents médias. Si vous ne voulez pas apparaître sur ces supports, merci de nous le signaler lors de votre inscription et/ou à la table de marque.

Arbitrage et coaching

17. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux organisateurs et aux joueurs. Les Conseillers Techniques n'auront accès au plateau de jeu que lors des arrêts de jeu



RÈGLEMENT PARTICULIER --- 8ème EDITION DES PLUMES DES MONT D'OR 20-21-22 AVRIL 2019

www.champabad.fr

règlementaires. Le nombre de Conseillers Techniques autorisé est de 2 maximum par joueur.

18. Vu la disposition de la salle et l'espace entre les terrains, le coaching sera INTERDIT en dehors des arrêts de jeu réglementaires.

19. Les matchs seront auto-arbitrés. En cas de litige durant le match, les joueurs pourront faire appel au Juge Arbitre à n'importe quel moment.

20. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté **FAUTE** en jeu et **LET** au service 2 fois maximum. Le filin touché sera annoncé **LET** dans l'échange comme au service, autant de fois que nécessaire.

21. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

22. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes. Il ne pourra être réduit qu'avec l'accord express des intéressé(e)s, et prolongé sur décision du Juge Arbitre.

23. Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation à l'appel de leur match. Ces 3 minutes comprennent : la prise de contact du terrain, le test des volants, et la mise en tenue. Par ailleurs, un terrain d'échauffement est à la disposition des joueurs pendant toute la compétition. Il sera cependant réservé aux joueurs appelés en préparation.

24. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée.

25. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBA d est exigée sur les terrains. Le règlement des tenues et publicités sera affiché dans la salle au tableau d'affichage.

Forfaits et Remboursements

26. En simple, en cas de forfait d'un joueur, celui-ci sera immédiatement remplacé par un joueur en liste d'attente si elle existe ou la place sera laissée vacante. En double, en cas de forfait d'un joueur, si son partenaire trouve un remplaçant, ils seront replacés en fin de liste d'attente s'il y en a une. L'organisation se réserve le droit de trouver un remplaçant si le forfait a eu lieu à une date trop proche de la date du tournoi sans utiliser la liste d'attente.

27. Il ne sera fait qu'un seul remboursement **par club**, même en cas d'inscription individuelle.

28. Le joueur forfait après le tirage au sort devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la fin de la compétition à la Ligue de Badminton d'Auvergne Rhône Alpes. Sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs), en précisant Nom, Prénom, N° de licence, nom et date de la compétition.

* Par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org

* Par courrier : Au siège de la ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint-Cassien

La Juge - Arbitre : Véronique MARESCA
Le GEO : Corentin PACAUD : 06-85-68-27-98